

Installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur De Oliveira suite au décès de Monsieur Andreetti.

Membres du conseil municipal présents :

M. Cholley, M. Prieur-Laurent (arrivé à 20 heures 30, point 70), Mme Grange, Mme Benedetti, M. Épry, Mme Moret Miguët (arrivée à 20 heures 10, point 69), M. Pilorget (arrivé à 20 heures, point 69), M. Repaire, Mme Le Blanc, Mme Minosio, Mme Dachicourt, M. Diard, M. Vasseur, Mme Walter, Mme Cam, M. Prévidi, M. Ragainne, M. Dezetter, M. Handschuh, Mme Daniel, Mme Sarot, M. De Oliveira, M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton

Membres du conseil municipal absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Everaert, pouvoir à M. Pilorget
 Mme Dabadie, pouvoir à Mme Dachicourt
 M. Quemere pouvoir à Mme Benedetti
 Mme Byl, pouvoir à M. Diard
 M. Prieur-Laurent (absent jusqu'à 20 heures 30)
 Mme Moret Miguët (absent jusqu'à 20 heures 10)
 M. Pilorget (absent jusqu'à 20 heures)

Le conseil municipal a adopté sans observation le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 17 novembre 2020.

Le conseil municipal a adopté les points suivants :

1. la décision modificative n°1 au budget 2020 à l'unanimité
2. Le vote du budget primitif 2021 à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton) [voir le détail du budget p.XXX]
 - Investissement 1 093 000 €
 - Fonctionnement 5 433 000 €
3. L'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 7 220,95 € à l'unanimité
4. La convention avec Sequens portant garantie d'emprunts d'un montant total de 4 071 214 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et réservation de 5 logements au bénéfice de la commune dans le cadre d'un programme de construction de 28 logements sociaux sis 62 route de Corbeil, à l'unanimité
5. La conventions d'investissement avec la région Ile-de-France dans le cadre du budget participatif écologique suite à l'attribution de trois subventions à hauteur de 70% du montant HT du projet à l'unanimité

projet	Coût du projet HT	Taux d'intervention de la région	Montant de la subvention maximum
« une union – un arbre » Réalisation d'une allée ombragée au parc Lussiana afin de créer un îlot de fraîcheur et d'apporter de la biodiversité arborée. Un arbre sera planté à chaque mariage.	4 000 €	70 %	2 800 €
« ma rue est un jardin »	9 250 €	70 %	6 475 €

projet	Coût du projet HT	Taux d'intervention de la région	Montant de la subvention maximum
Implantation de pelouses fleuries zéro pesticides favorables aux abeilles, à tous les insectes pollinisateurs, aux insectes auxiliaires (coccinelles...), et aux papillons en leur offrant refuge et nourriture. L'objectif est également de créer un support pédagogique pour sensibiliser le grand public et les enfants au rôle indispensable des pollinisateurs en ville.			
« faire de notre cimetière un havre de verdure » faire du cimetière un véritable espace vert zéro pesticide, avec des allées engazonnées, des fleurs inter tombales et en pied de mur	8 045 €	70 %	5 632 €

6. Fixe les critères pour les avancements de grade des agents à l'unanimité
7. La convention de groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre du guichet numérique des autorisations d'urbanisme avec Cœur Essonne Agglomération à l'unanimité
8. L' acquisition du bien cadastré AE 850 sis 32 avenue d'Orgeval pour le service technique de la ville pour un montant de 100 000 € à la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton)
9. Suite au décès de Monsieur Andreotti, 4ème adjoint, le conseil municipal :
à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints au Maire à huit et dit que le nouvel adjoint prendra le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant soit le 4e.
Désigne au scrutin secret Monsieur DIARD d'un nouvel adjoint au maire
après avoir voté au scrutin secret, Monsieur DIARD a été proclamé adjoint à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour.